

AVIS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

**Projet de révision du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre arrêté le 27 mars 2025
Du lundi 1er septembre 2025 au samedi 4 octobre 2025 inclus**

Par arrêté du 11 août 2025, la Présidente du Syndicat Mixte du Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre, autorité compétente, a ordonné l'ouverture d'une mise à disposition du public par voie électronique du projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre arrêté le 27 mars 2025.

Objet et date de la mise à disposition du public par voie électronique

Conformément à l'article L123-19 du Code de l'Environnement, une mise à disposition du public par voie électronique est organisée afin d'informer le public et recueillir ses appréciations, observations relatives au projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre arrêté par délibération du Comité Syndical en date du 27 mars 2025.

La mise à disposition se déroulera du 1er septembre 2025 au 4 octobre 2025 inclus, soit 34 jours consécutifs.

Constitution du dossier de mise à disposition du public par voie électronique

L'arrêté de mise à disposition du publique par voie électronique du projet de PCAET

Le dossier du projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) 2025-2031, comporte les pièces suivantes :

- La délibération du 21 mars 2024 engageant la révision du Plan Climat Air Energie Territorial et fixant les modalités de concertation,
- La délibération du 27 mars 2025 arrêtant le projet de Plan Climat Air Energie Territorial et tirant le bilan de la concertation,
- Le diagnostic territorial et bilan énergétique,
- Les orientations et la stratégie territoriale,
- Le plan d'actions,
- L'évaluation environnementale et stratégique,
- L'évaluation environnementale et stratégique synthétisée en un tableau d'impact,
- Le tableau des indicateurs,
- Le bilan de l'élaboration du plan d'actions,
- Le résumé non technique,
- Le bilan de la concertation.

Les avis émis par les personnes publiques associées

L'avis de l'Autorité environnementale accompagné de la note de réponse à cet avis

L'avis du Conseil de Développement du Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre

Consultation du dossier de mise à disposition du public par voie électronique

Pendant toute la durée de la mise à disposition du public définie par l'arrêté du 11 août 2025, le dossier complet au format papier pourra être consulté au siège du SYBARVAL, Domaine des Colonies - 46 avenue des Colonies 33510 Andernos-les-Bains, aux jours et heures habituels d'ouverture du SYBARVAL.

Le dossier de mise à disposition du public par voie électronique peut également être consulté sur le site Internet du SYBARVAL à l'adresse : www.sybarval.fr

Observations et demandes d'informations

Les observations et contributions, ainsi que les demandes d'informations, pourront être envoyées pendant toute la durée de la mise à disposition du public par voie numérique à l'adresse suivante : contact@sybarval.fr

A défaut, elles pourront être adressées par voie postale à : **Madame la Présidente du SYBARVAL**
Domaine des Colonies - 46 avenue des Colonies 33510 ANDERNOS LES BAINS

Les demandes d'informations peuvent également être faites par téléphone au 05.57.76.26.86, aux jours et heures habituels d'ouverture du SYBARVAL.

L'ensemble des contributions et observations seront consignées dans un registre mis à disposition à cet effet au siège du SYBARVAL, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Clôture de la mise à disposition du public par voie électronique

À l'expiration du délai de mise à disposition du public par voie électronique, les observations et contributions seront transmises à la Présidente du SYBARVAL. Un rapport sera établi afin de relater le déroulement de la mise à disposition du projet au public et examinera les observations recueillies. La Présidente du SYBARVAL émettra ses conclusions motivées et détaillera le niveau de prise en compte des observations dans le projet qui sera soumis pour approbation au Comité syndical du SYBARVAL.

Une copie du rapport et des conclusions sera tenue à la disposition du public au siège du SYBARVAL aux jours et heures habituels d'ouverture, et sur Internet à l'adresse suivante : www.sybarval.fr.

A l'issue de la mise à disposition du public, la décision d'approbation du PCAET du Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre relève de la compétence du Comité syndical du SYBARVAL.

La Présidente, Marie LARRUE